

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet pour la création d'un complexe oenotouristique au Château Capitoul

Le projet consiste en la réalisation d'un complexe oenotouristique au Château Capitoul qui prévoit essentiellement la rénovation et la réhabilitation des bâtiments existants (château + cave) pour recevoir deux restaurants dont un gastronomique, des salles pour séminaires, 8 chambres d'hôtes et un SPA, la conservation de la cave et du caveau existants et la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement, constitué d'environ 45 villas et 25 piscines, d'un terrain de tennis et d'une aire de stationnement pour une surface de plancher créée d'environ 6000 m².

Cette enquête publique préalable à la déclaration de projet porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Narbonne pour créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole et la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Narbonnaise pour autoriser un hameau nouveau intégré à l'environnement.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pourra être approuvée par le Conseil municipal de Narbonne et la mise en compatibilité du SCoT pourra être approuvée par le Conseil Communautaire du Grand Narbonne ou par arrêté du Préfet de l'Aude.

Le commissaire enquêteur désigné pour cette enquête est M. Gérard BISCAN.

Cette enquête durera 33 jours du 18 décembre 2017 à 8h30 au 19 janvier 2018 à 12h00 sur les communes de NARBONNE, ARMISSAN, BAGES, FLEURY D'AUDE, GRUISSAN ET VINASSAN

Le dossier d'enquête et les informations relatives à cette enquête sont disponibles sur le site internet de la ville de Narbonne : <http://www.narbonne.fr/enquetes-publiques>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier et accéder au registre ouvert pour présenter ses observations, aux lieux, heures et jours d'ouverture au public suivants (sauf jours fériés) :

- **Mairie de NARBONNE** : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 et de 14h à 18h, au bâtiment des services techniques municipaux, 10 quai Dillon 11100 NARBONNE,
- **Mairie d'ARMISSAN** : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h,
- **Mairie de BAGES** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et mercredi de 14h à 18h30,
- **Mairie de FLEURY D'AUDE** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
- **Mairie de GRUISSAN** : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,
- **Mairie de VINASSAN** : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- **Communauté d'agglomération du GRAND NARBONNE** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, au Pôle Aménagement Durable, 8 avenue Foch 11100 NARBONNE.

Ce dossier pourra également être consulté par voie dématérialisée sur un poste informatique mis à la disposition du public au bâtiment des services techniques municipaux de Narbonne (10 quai Dillon 11100 NARBONNE) du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 et de 14h à 18h.

Les observations du public pourront également être adressées par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Narbonne, 10 quai Dillon 11100 NARBONNE) ou par courriel (enquetepublique-capitoul@mairie-narbonne.fr), à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête et au dossier mis en ligne sur internet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville de Narbonne avant et pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public lors de ses permanences :

- au bâtiment des services techniques municipaux de Narbonne (10 quai Dillon 11100 NARBONNE) :
 - le lundi 18 décembre 2017 de 8h30 à 11h50
 - le jeudi 28 décembre 2017 de 14h00 à 17h30
 - le vendredi 19 janvier 2018 de 8h30 à 11h50
- à la Maison de la Citoyenneté à Gruissan (Avenue de la Douane 11430 GRUISSAN) :
 - le jeudi 4 janvier 2018 de 8h30 à 12h.

Le rapport et les conclusions établis à l'issue de l'enquête pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de Narbonne, Armissan, Bages, Fleury d'Aude, Gruissan, Vinassan, à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne et à la préfecture de l'Aude ainsi que sur le site internet de la ville de Narbonne (<http://www.narbonne.fr/enquetes-publiques>), du Grand Narbonne (<http://services.legrandnarbonne.com/230-amenagement-et-urbanisme.html>) et de l'Etat dans l'Aude (<http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>).

Le projet est soumis à évaluation environnementale laquelle est jointe au dossier d'enquête avec l'avis de l'autorité environnementale rendu le 7 juillet 2017 et consultable sur le site internet de la DREAL de l'Occitanie (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html>).

La personne responsable du projet, à qui toute demande peut être faite, est Maître Didier MOULY, Maire de la ville de Narbonne (adresse : 10 quai Dillon 11100 NARBONNE - tel : 04.68.90.30.73 - email : urbanisme@mairie-narbonne.fr).

Le Maire, Maître Didier MOULY